



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-052-2022-12

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes**

IDF-2022-12-16-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France?? (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2022-12-16-00001

Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005  
du 22 décembre 2017 portant composition  
nominative du Conseil économique, social et  
environnemental d'Ile-de-France

**ARRÊTÉ**  
**modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017**  
**portant composition nominative du Conseil économique, social**  
**et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,**  
**Préfet de Paris,**  
**Officier de la Légion d'honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2019-10-01-017 du 1<sup>er</sup> octobre 2019 modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courriel du président de la délégation régionale d'Île-de-France de la Ligue française de l'enseignement en date du 13 décembre 2022, faisant part de la désignation de Monsieur Stéphane ALEXANDRE en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste KIEFFER au sein du troisième collège du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

III – Troisième collègue : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable :

Il est constaté la désignation par la délégation régionale d'Île-de-France de la Ligue française de l'enseignement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de :

- Monsieur Stéphane ALEXANDRE  
en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste KIEFFER ;

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions du III de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé sont inchangées.

**ARTICLE 3** : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/).

Fait à Paris, le 16 décembre 2022

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

**SIGNÉ**

Marc GUILLAUME